COMMUNE D'ANGLARS ST FELIX
4 rue de la mairie - Anglars
12390 ANGLARS ST FELIX
Tél : 0565645106
Mail : contact@anglarsaintfelix.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMMUNE D'ANGLARS ST FELIX

ARRETE MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Locales, notamment les articles L2212-1 et suivants,
Vu le Code de la Voirie Routière,
Vu le Code du Commerce, notamment l'articleL442-7
Vu la demande en date du 30 octobre 2024, par laquelle Mme Roselyne OUSTRY sollicite l'autorisation d'occuper le domaine public communal en vue d'exercer son commerce de vente de fruits.

ARRETE

Article 1 - *Madame Roselyne OUSTRY (n° siret 392896791), domiciliée à MIRABEL (82), est autorisée à occuper :*
- *le parking de la salle des fêtes d'Anglars,*
- *place de l'église à St Félix*

en vue d'exercer son commerce.

Article 2 - *la présente autorisation est accordée à titre précaire et révocable à compter du 14 novembre 2026 jusqu'au 1er mai 2027.*
Elle est personnelle et incessible,
Elle doit faire l'objet d'un renouvellement express

Article 3 - *le permissionnaire veillera à conserver le domaine public en parfait état de propreté pendant toutes les périodes d'occupation. En cas de détérioration et dégradation ou de salissures constatées, la Municipalité fera procéder aux travaux de remise en état aux frais exclusifs du permissionnaire.*

Article 4 - *la présente autorisation est révocable à tout moment, sans indemnité, en cas de non respect par le permissionnaire des conditions précitées ou toute autre raison d'intérêt général*

Article 5 - *Monsieur le Maire,*
le commandant de gendarmerie de Rignac
sont chargés, chacun en ce qui les concerne à l'exécution du présent arrêté
ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- *Monsieur le Chef de gendarmerie de Rignac*
- *Au permissionnaire*

Fait à Anglars, le 20 octobre 2026
Le Maire,
D. ROUQUETTE

MAIRIE D'ANGLARS ST FELIX (Aveyron)